

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCATION
09/09/2022

Séance du Vendredi 16 septembre 2022, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents:

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESHAMS-FONTAINE Corentin, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine.

Absente excusée :

FOURGOUX-LECLERC Catherine qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc

Absente :

MENET Sophie

HAMEON Yoann est désigné secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention complémentaire au titre du « Bouclier de Sécurité » proposé par le Département pour la mise en place de la vidéoprotection

Après l'attribution du marché de vidéoprotection pour un montant total de travaux et de fourniture à hauteur de 71 070€ HT prévu en 2023, des dossiers de demande de subvention ont été déposés et octroyés :

- à hauteur de 28 428€ soit 40% du montant total dans le cadre de la DETR 2022
- à hauteur de 24 664€ soit 35% par la Région

Afin d'atteindre 80% (maximum subventionnable autorisé) et attendu que le Département propose un fonds d'aide au profit de la sécurité dans les communes, il est proposé d'autoriser M. le maire à déposer un dossier dans le cadre du « Bouclier de sécurité » pour obtenir les 5% de subventionnement manquant.

Par délibération et à l'unanimité, les membres présents et représentés autorisent M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention complémentaire.

**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte
Transmis en Préfecture le 29 septembre 2022
Publié le 29 septembre 2022**

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 29 septembre 2022
Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN

